



Mairie de Voulx

Membres en exercice : 15
Majorité absolue : 08

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUIN 2025

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 mai 2025

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain LECOSNIER, le lundi 02 juin 2025.

Monsieur Lecosnier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00.

Présents : Sylvain Lecosnier, Sabrina Latil, Mickaël Brassart, Arnaud Jouas, Philippe Le Bliguet, Sébastien Marcherat, Agnès Margain-Dutrevis, Savannah Latil, Gérard Allain, Ghislaine Giannitrapani, Nicolas Bolze,

Absents représentés excusés :

Absents excusés : Fanny Brulu, Stéphanie Da Silva Soarès, Françoise André, Arnaud Vacher

Pouvoirs : Néant.

Madame Agnès Margain-Dutrevis remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance du 07 avril 2025.

I - Affaires délibérées :

- 1) Finances : Approbation du Compte de gestion 2024
- 2) Finances : Vote du Compte administratif 2024
- 3) Finances : Affectation des résultats 2024
- 4) Finances : Décision modificative n° 1
- 5) Finances : Participation des familles aux frais de scolarité
- 6) CLECT : Rétrocession du lotissement du « Nouveau Paradis »
- 7) CLECT : Rétrocession du lotissement de Vaucorneille
- 8) Règlement intérieur du service Périscolaire
- 9) Règlement intérieur Accueil de Loisirs
- 10) CCPM : Mutualisation de l'agent délégué à la Protection des Données
- 11) CCPM : Accord local pour la répartition des sièges du Conseil communautaire 2026
- 12) Rue de l'Abreuvoir : Coupe et nettoyage des arbres.

II - Affaires non délibérées pour information :

- 1) CDG : Signature convention relative à la prestation « Gestion de la carrière »
- 2) CCPM : Stationnement cyclable
- 3) Acquisition des terrains Rue de l'Abreuvoir et « Vieille École »
- 4) Remerciement des associations pour attributions subventions communales 2025.

III - Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 07 avril 2025

Vote (Pour, Abstention, Contre)

POUR	ABSTENTION	CONTRE
8	3	0

I - Approbation du Compte de gestion 2024 :

Le compte de gestion de la Commune, établi par le comptable public, retrace les opérations budgétaires de l'exercice 2024. En raison de la finalisation tardive des régularisations comptables (fin mars), il n'a pas pu être présenté lors du vote du budget primitif 2025. Il est toutefois en parfaite concordance avec le compte administratif.

Vote (Pour, Abstention, Contre)

POUR	ABSTENTION	CONTRE
8	0	3

II - Vote du Compte administratif 2024 :

Le compte administratif 2024, qui retrace fidèlement l'exécution budgétaire de l'année écoulée, a été présenté. Il est en parfaite concordance avec le compte de gestion.

Le Maire quitte la salle pour le vote.

Vote (Pour, Abstention, Contre).

POUR	ABSTENTION	CONTRE
7	0	3

III - Affectation des résultats 2024 :

L'affectation des résultats, rendue possible par la clôture des écritures fin mars, a été proposée comme suit :

- Recette d'investissement (1068) : 205 137,75 €
- Recette d'investissement (021) : -205 137,75 €
- Dépense de fonctionnement (023) : -205 137,75 €
- Recette de fonctionnement (022) : -205 137,75 €

Vote (Pour, Abstention, Contre)

POUR	ABSTENTION	CONTRE
8	0	3

IV – Décision modificative n° 01 :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la Commune a procédé à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, tels qu'ils ressortent du compte administratif et du compte de gestion.

Le résultat de clôture de l'exercice 2024, constaté au compte administratif, s'élève à 205 137,75 €. En conséquence, la Commune propose l'affectation suivante :

Tableau récapitulatif des modifications budgétaires

<i>Section de Fonctionnement</i>				
Chapitre	Article	Libellé	Nature	Montant (€)
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	Recette	-205 137,75
023		Virement à la section d'investissement	Dépense	-205 137,75
<i>Section d'Investissement</i>				
Chapitre	Article	Libellé	Nature	Montant (€)
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	Recette	+205 137,75
021		Virement de la section de fonctionnement	Recette	-205 137,75

Cette Décision Modificative ne modifie pas l'équilibre du budget.

Vote (Pour, Abstention, Contre)

POUR	ABSTENTION	CONTRE
8	0	3

V - Participation des familles extérieures aux frais de scolarité

À compter de la prochaine rentrée scolaire, une contribution annuelle de 550 € par enfant sera demandée aux familles résidant hors de la commune ou en dehors du périmètre du RPI. Cette mesure vise à assurer un meilleur équilibre des charges supportées par la collectivité.

Vote (Pour, Abstention, Contre)

POUR	ABSTENTION	CONTRE
8	0	3

VI – CLECT : Rétrocession du lotissement du « Nouveau Paradis »

Cette rétrocession intervient à l'issue de la phase d'aménagement conduite par les promoteurs ou aménageurs privés, une fois les travaux d'infrastructures achevés et réceptionnés conformément aux prescriptions techniques en vigueur. Elle est précédée de vérifications effectuées par les services techniques de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, le cas échéant en lien avec les concessionnaires de réseaux.

La Communauté de Communes du Pays de Montereau devient alors propriétaire de ces équipements, impliquant à terme leur entretien et leur gestion au titre de ses compétences intercommunales.

Vote (Pour, Abstention, Contre)

POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	0	0

VII – CLECT : Rétrocession du lotissement « Vaucorneille »

Cette rétrocession intervient à l'issue de la phase d'aménagement conduite par les promoteurs ou aménageurs privés, une fois les travaux d'infrastructures achevés et réceptionnés dans des conditions conformes aux prescriptions techniques en vigueur, et après les vérifications effectuées par les services techniques de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, le cas échéant en lien avec les concessionnaires de réseaux.

La Communauté de Communes du Pays de Montereau devient alors propriétaire de ces équipements, ce qui implique, à terme, leur entretien et leur gestion dans le cadre de ses compétences intercommunales.

Tout comme pour le point précédent relatif au secteur du Nouveau Paradis, cette démarche s'inscrit dans le processus de transfert progressif des équipements réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement privées.

Vote (Pour, Abstention, Contre)

POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	0	0

VIII - Règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Sabrina Latil indique que le règlement a été actualisé afin de refléter l'organisation actuelle du service et de prendre en compte les retours formulés par les familles. Il sera remis à chaque nouvelle inscription.

Vote (Pour, Abstention, Contre)

POUR	ABSTENTION	CONTRE
8	3	0

IX - Règlement intérieur de l'accueil de loisirs

Le règlement a été mis à jour afin de tenir compte des évolutions du service ainsi que des retours formulés par les familles. Il sera également communiqué aux familles à chaque nouvelle inscription, tout comme le point précédent.

Vote (Pour, Abstention, Contre)

POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	0	0

X – CCPM - Mutualisation de l'agent Délégué à la Protection des Données (DPD)

La Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) a désigné un nouvel agent DPD, déjà mutualisé. Un avenant à la convention de mise à disposition est proposé, sans modification des conditions financières.

En réponse à Madame Ghislaine Giannitrapani, Arnaud Jouas rappelle que la loi impose aux administrations de garantir la confidentialité et, surtout, de ne pas divulguer les données sensibles. À ce titre, la CCPM accompagnera la Commune de Voulx dans la mise en œuvre du RGPD conformément aux normes européennes.

Une réunion de sensibilisation a été organisée par la CCPM le 19 mai dernier afin d'aborder l'organisation de cette mise en place.

Vote (Pour, Abstention, Contre)

POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	0	0

XI – CCPM : Répartition des sièges communautaires CCPM 2026-2032

La Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) a demandé à chaque commune membre de délibérer afin de parvenir à un accord local sur la répartition des sièges communautaires. Pour notre commune, aucune modification n'est prévue : nous conservons nos deux sièges. Le nombre de sièges est lié, pour toutes les communes, à leur population respective.

Vote (Pour, Abstention, Contre)

POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	0	0

XII - Coupe et nettoyage des arbres rue de l'Abreuvoir

Une initiative participative est proposée : les habitants intéressés pourront procéder eux-mêmes à l'abattage des arbres et récupérer le bois sur le terrain acquis. Les inscriptions se font en mairie.

Vote (Pour, Abstention, Contre)

POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	0	0

II – Informations (non soumises à délibération)

1. Convention avec le CDG 77 – Gestion des carrières

Pour une meilleure efficacité, la Commune a signé une convention avec le Centre de Gestion afin de rattraper les retards d'avancements d'échelon depuis 2016. Quelques revalorisations ont déjà été effectuées pour certains agents. Ce diagnostic sera réalisé dossier par dossier. Le Centre de Gestion déterminera les priorités ainsi que les critères d'ordre de traitement. Les régularisations seront étalées sur plusieurs années.

2. Installation de stationnements cyclables par la CCPM

La Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) installera des arceaux à vélos sur la commune aux emplacements suivants : aire de jeux (2), commerces (2), cimetière (1), poste (1) et stade (2).

Le financement et la pose seront intégralement pris en charge par la CCPM. En raison des travaux liés au futur Pôle enfance, les arceaux seront installés ultérieurement aux abords des écoles.

3. Remerciements des associations pour attribution subventions communales 2026

Monsieur le Maire relaie un message des associations de la Commune, qui tiennent à remercier la Municipalité pour le versement des subventions 2025.

III – Questions diverses

1. Acquisition de terrain

La Commune a signé, le 22 avril 2025 chez le notaire, l'acte d'acquisition du terrain situé Rue de l'Abreuvoir pour un montant de 1 500 € hors frais notariés. Cette acquisition s'inscrit dans la continuité des projets communaux visant à valoriser et développer le lavoir appartenant à la Commune.

Par ailleurs, la Commune a également signé, le 21 mai 2025, l'acte d'acquisition du terrain situé Rue de la grande Berle au prix de 700 € hors frais notarié (prix fixé en 2017).

2. Pétition – Sécurité routière dans le Haut de Voulx

Une pétition a été reçue concernant la sécurité routière dans la Grande Rue, la route de Chéroy et la rue des Percherons. Les habitants dénoncent une circulation excessive malgré les contrôles effectués.

L'absence de trottoirs et l'encombrement des trottoirs à l'arrêt du Monument aggravent la situation. Plusieurs aménagements sont proposés, notamment l'instauration d'une zone 30 km/h et l'installation de plots pour le stationnement. La Commune étudiera ces propositions en collaboration avec la CCPM, en tenant compte des contraintes techniques et financières.

Questions diverses :

À la suite des réunions de quartier portant sur la vitesse et l'insécurité, la Commune a demandé à la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) de réduire la vitesse à 30 km/h dans toutes les rues de Voulx, d'installer une vingtaine de panneaux « stop » et de matérialiser au sol ces aménagements avec des plots bétonnés. Ce projet est actuellement à l'étude.

Pour les routes départementales, la Commune attend l'avis du Département de Seine-et-Marne.

Mme Agnès Margain-Dutrevis a demandé s'il avait été envisagé de demander l'interdiction de la traversée de Voulx par les camions. Cette proposition a été jugée inenvisageable par le Département.

Mme Sabrina Latil a informé l'Assemblée que la classe de découverte, qui s'est déroulée du 7 au 11 avril dernier, a été une réussite, avec la participation des classes de CP et de CE2.

Elle a également annoncé que le SIRMOTOM installera prochainement un composteur collectif pour les biodéchets près du terrain de boules destiné aux HLM, permettant aux résidents d'y déposer leurs déchets alimentaires en vue de leur compostage.

Concernant le sondage relatif à l'enfouissement des points d'apports volontaires au profit de containers personnels, 86 % des habitants se sont prononcés contre, tandis que 14 % y étaient favorables. La Commune respecte donc le choix des administrés.

Monsieur Lecosnier a rappelé que certains Voulxois estiment que la Commune est sale et négligée. Il a précisé que jusqu'à ce matin, deux agents communaux étaient en arrêt de travail, ce qui complique déjà la situation en temps normal.

Il a également rappelé que chaque administré, qu'il soit propriétaire ou locataire, est responsable de l'entretien du trottoir devant son domicile, y compris en période hivernale pour le déneigement.

Mme Giannitrapani a rappelé que cette tâche est difficile pour les personnes âgées.

Monsieur Arnaud Jouas a informé l'Assemblée que les travaux de micropieux du Pôle enfance devraient commencer le 3 juin 2025. Dans un délai de 18 mois au plus tard, le Pôle enfance sera équipé d'un accueil périscolaire et d'un accueil de loisirs pour renforcer son attractivité.

Il a également souligné que les agents communaux n'ont pas bénéficié d'augmentation depuis 2016, ce qui est illégal, d'autant plus que leurs salaires restent modestes et que le point d'indice est gelé. La Municipalité doit donc rattraper ce retard de gestion du précédent mandat, d'où la signature d'une convention avec le Centre de Gestion.

Il s'interroge sur la possible volonté d'équilibrer le budget par ce gel, mais affirme que cette situation est inadmissible pour la gestion du personnel. Le Centre de Gestion estime le coût du rattrapage des salaires et des charges entre 100 000 et 200 000 €.

Mme Giannitrapani a évoqué le jugement du tribunal administratif concernant la composition des commissions communales. Elle a rappelé avoir demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la séance, demande refusée par la Municipalité, alors que le règlement intérieur est toujours en vigueur. Monsieur Jouas a précisé que Monsieur Bolze est systématiquement invité aux commissions, mais qu'il ne répond jamais.

Enfin, Mme Giannitrapani a indiqué qu'elle attend toujours une réponse concernant l'envoi du « p'tit Voulxois », notamment à qui l'envoyer et sous quel format.

La séance est levée à 20h27.

Le Maire,
Sylvain Lecosnier



La Secrétaire,
Agnès Margain-Dutrevis

